

CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu

Date de la séance : 20 juin 2016

Absents excusés (pouvoirs) :

DAVID Laurent donne pouvoir à Pascale PUIBASSET
HERNANDEZ Céline donne pouvoir à BLANQUART Éric
ZION Philippe donne pouvoir à CHAPUS Virginie
VEYRIES Laurent donne pouvoir à LEMAIRE Régine

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est adopté à **L'UNANIMITE**.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 est adopté à **L'UNANIMITE**.

3. Décisions municipales

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° DCM16042014_035 du 16 avril 2014.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

4. Finances – Commune – Compte administratif 2015

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme Maryline LHERM, Maire,

Mme Maryline LHERM, Maire, ne participe pas au vote du compte administratif 2015.

		2015
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		3 434 311,69 €
O11	Charges à caractère général	821 018,00 €
6042	Achats de Prestations de Services	105 502,45 €
60611	Eau & assainissement	13 976,16 €
60612	Energie-électricité	127 599,99 €
60621	Combustibles	22 705,77 €
60622	Carburants	25 299,69 €
60623	Alimentation	4 344,03 €
60624	Produits de traitement	3 391,78 €
60628	Autres fournitures non stockées	549,80 €
60631	Fournitures d'entretien	13 267,34 €
60632	F. de petit équipement	52 200,05 €

60633	F. de Voirie	921,26 €
60636	Vêtements de travail	4 383,00 €
6064	Fournitures administratives	8 232,21 €
6065	Livres,disques,cassettes	332,60 €
6067	Fournitures scolaires	10 659,71 €
6068	Autres matières & fournitures	3 864,29 €
611	Contrats prestat° services	48 134,56 €
6135	Locations mobilières	25 280,43 €
61521	Entretien de terrains	10 835,17 €
61522	Entretien de bâtiments	12 421,48 €
61523	Entretien de voies et reseaux	49 121,46 €
61551	Entretien matériel roulant	16 033,06 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 745,36 €
6156	Maintenance	41 883,19 €
616	Primes d'assurances	29 887,54 €
6182	Doc. générale et Technique	1 760,70 €
6184	Versements à des organ.form.	2 732,00 €
6188	Autres frais divers	3 095,59 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	110,00 €
6226	Honoraires	16 249,73 €
6228	Divers	11 775,17 €
6231	Annonces et insertions	695,03 €
6232	Fêtes et cérémonies	43 318,42 €
6236	Catalogues et imprimés	5 327,70 €
6237	Publications	5 844,00 €
6247	Transp.collectifs	3 305,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 410,06 €
6261	Frais d'affranchissement	8 940,56 €
6262	Frais de télécommunication	16 647,33 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 366,60 €
6282	Frais de gardiennage	474,22 €
62848	Redevances déchets	6 997,44 €
63512	Taxes foncières	8 847,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	552,00 €
637	Autres impôts & taxes	47 997,07 €
012	Charges personnel & frais assimilés	1 724 185,59 €
6218	Autre personnel extérieur	46 013,00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	18 125,44 €
6338	Autres impôts & taxes	3 018,69 €
64111	Rémunération principale (PT)	785 440,85 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	26 675,49 €
64118	Autres indemnités (PT)	115 890,26 €
64131	Rémunération	132 210,36 €
64136	Indemnités de préavis et de licenciement	7 526,40 €
64138	Autres indemnités (PT)	9 467,68 €
64168	Autres	38 803,58 €
6417	Rémunération des apprentis	30 365,73 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	129 260,58 €
6453	Cotisations caisses retraite	251 447,62 €
6454	Cotisations ASSEDIC	11 695,06 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	33 315,49 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	51 673,88 €
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	1 493,25 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	19 201,76 €
6475	Médecine du travail	7 400,80 €
6478	Autres charges sociales	4 816,72 €
6488	Autres charges	342,95 €
65	Autres charges de gestion courante	364 753,66 €
651	Redevances pour concessions	730,12 €
6531	Indemnités élus	63 152,12 €
6532	Frais de mission élus	794,30 €

6533	Cotisations retraite élus	3 415,15 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 472,54 €
6553	Service d'incendie	81 752,61 €
6554	Contribution organ.regroup.	24 817,50 €
6558	Autres dépenses obligatoires	44 183,53 €
657348	Communes	11 346,00 €
657362	CCAS	10 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	119 089,79 €
66	Charges financières	367 510,28 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	376 189,70 €
66112	ICNE rattachés	- 177 947,53 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	169 263,85 €
668	Autres charges financières	4,26 €
67	Charges exceptionnelles	3 746,44 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	3 746,44 €
014	Atténuation de produits	348,00 €
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	348,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 749,72 €
675-676	Cessions	49 543,50 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	103 206,22 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		4 119 123,52 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	262 842,33 €
70311	Concessions dans les cimetières	4 633,00 €
7067	Participation Familles CLAE/CLSH	236 424,68 €
70688	Autres prestations de services	17 044,29 €
70878	Remb par autres redevables	4 740,36 €
73	Impôts & taxes	2 230 969,45 €
73111	Contributions directes	1 919 514,00 €
7321	Attribution de compensation	143 016,96 €
7325	Fonds National de Péréquation	82 459,00 €
7338	Autres taxes	18 357,23 €
7351	Taxe sur l'électricité	51 430,44 €
7381	Taxe add. droits de mutation	16 191,82 €
74	Dotations & participations	1 273 581,00 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	440 887,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	380 145,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	144 429,00 €
74718	Etat Autres (Fonds d'Amorçage TAP)	1 153,10 €
74748	Subventions communes	14 907,81 €
7478	Participation CAF/MSA CLSH	161 539,09 €
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	1 436,00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	46 053,00 €
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	43 291,00 €
7488	Autres attribut° et participat°	39 740,00 €
75	Autres produits & gestion courante	5 939,09 €
752	Revenus des immeubles	5 939,09 €
76	Produits financiers	8,88 €
7621	Prod immo financ. régl. échéance	8,88 €
77	Produits exceptionnels	53 757,08 €
773	Mandats annulés (exerc. antérieu	571,75 €
775	Produits des cessions	49 543,50 €
7788	Produits exceptionnels divers	3 641,83 €
O13	Atténuation de charges	78 522,57 €
6419	Remb. rémunérations personnel	78 522,57 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 503,12 €
722	Travaux en Régie	63 503,12 €
	Chapîtres codifiés	150 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	150 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 250 726,07 €
----------------------------------	--	-----------------------

040	Opérations d'ordre	63 503,12 €
	Travaux en Régie	63 503,12 €
16	Emprunts et dettes assimilées	464 523,47 €
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	341 479,27 €
16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	122 782,00 €
16818	Autres Emprunts Autres Prêteurs (CAF)	262,20 €
20	Immobilisations Incorporelles	19 933,20 €
	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	5 917,20 €
202		
2031	Frais d'études	14 016,00 €
21	Immobilisations Corporelles	91 255,31 €
2111	Terrains nus	652,92 €
21571	Matériel roulant - Voirie	66 000,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 469,44 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 517,03 €
2161	Oeuvres et objets d'art	220,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	514,80 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 881,12 €
23	Immobilisations en Cours	164 618,21 €
2313	Constructions	52 262,54 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	112 355,67 €
001	Déficit Reporté	446 892,76 €
		446 892,76 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 028 593,53 €
040	Opérations d'Ordre	152 749,72 €
28	Amortissements Immobilisations	103 206,22 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	34 796,44 €
2118	Autres terrains	1 833,73 €
21318	Autres bâtiments	12 913,33 €
10	Dotations, fonds divers	807 738,97 €
1068	Excédent Fonctionnement	557 657,17 €
10222	FCTVA	178 081,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	72 000,80 €
13	Subventions d'Investissement	68 104,84 €
1322	Régions	49 374,98 €
1323	Départements	11 675,00 €
1328	Autres	4 408,86 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 646,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 434 311,69 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 119 123,52 €
SOLDE	684 811,83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 250 726,07 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 028 593,53 €
SOLDE	- 222 132,54 €

SOLDE GENERAL	462 679,29 €
----------------------	---------------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, sous la présidence de M. Alain SABY, premier adjoint, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

5. Finances – Assainissement – Compte administratif 2015

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement dressé par Mme Maryline LHERM, Maire,

Mme Maryline LHERM, Maire, ne participe pas au vote du compte administratif 2015.

		CA 2015
Dépenses de Fonctionnement		74 547,62 €
66	Charges financières	20 118,64 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 584,01 €
66112	ICNE rattachés	-5 465,37 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 428,98 €
6811	ORDRE Dotations aux Amortissements.	54 428,98 €

		199 973,42 €
Recettes de Fonctionnement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 054,43 €
777	ORDRE Quote-Part des Subventions	46 054,43 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	153 918,99 €
70611	Redevance Assainissement Collectif	27 125,19 €
70613	Participation Assainissement Collectif	126 793,80 €

		356 931,66 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre	46 054,43 €
1391	Subventions d'Equipement	46 054,43 €
041	Opérations d'ordre	55 406,14 €
2762	Créance TVA Lyonnaise	55 406,14 €
16	Emprunts et dettes assimilés	246 115,69 €
1641	Emprunts	246 115,69 €
23	Immobilisations en cours	9 355,40 €
2315	Travaux en cours	9 355,40 €

		246 778,65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Dotations, fonds divers	35 389,25 €
1068	Affectation Résultat Fonctionnement N-1	35 389,25 €
040	Opérations d'ordre	54 428,98 €
28156	Amortissements des immobilisations	54 428,98 €
041	Opérations d'ordre	55 406,14 €
2315	Créance TVA	55 406,14 €
13	Subventions d'Investissement	10 779,00 €
131	Subventions d'équipement	10 779,00 €
27	Emprunts et dettes assimilés	55 406,14 €
2762	Remboursement de TVA	55 406,14 €
001	Résultat reporté	35 369,14 €
001	Excédent Antérieur Reporté	35 369,14 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 547,62 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 973,42 €
SOLDE	125 425,80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	356 931,66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	246 778,65 €
SOLDE	- 110 153,01 €

SOLDE GENERAL	15 272,79 €
----------------------	--------------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, sous la présidence de M. Alain SABY, premier adjoint, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

6. Finances – Commune – Compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

7. Finances – Assainissement – Compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – STATUANT sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

8. Finances – Commune – Affectation des résultats 2015

Le compte administratif 2015 qui vient d'être voté met en évidence :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 684 811,83 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 222 132,54 €

L'état des dépenses engagées non mandatées et des recettes justifiées non réalisées fait apparaître un besoin de financement de 125 307,54 € se décomposant de la manière suivante :

- Dépenses : 149 814,54 €
- Recettes : 24 507 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (347 440,08 €) au comblement du déficit de la section d'investissement et du besoin de financement inhérent aux restes à réaliser.
- De reporter sur 2016 le solde de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 337 371,75 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

9. Finances – Assainissement – Affectation des résultats 2015

Le compte administratif 2015 qui vient d'être voté met en évidence :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 125 425,80 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 110 153,01 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (110 153,01 €) au comblement du déficit de la section d'investissement.
- De reporter sur 2016 le solde de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 15 272,79 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

10. Finances – Tarifs services périscolaires – Complément

Par délibération en date du 31 mai 2012, le conseil municipal fixait les différentes tarifications relatives aux activités périscolaires, extrascolaires et à la cantine scolaire.

Afin de rationaliser l'accueil proposé durant la pause méridienne du mercredi, tout en optimisant les relations contractuelles avec la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse, une tarification doit être mise en œuvre durant ce temps d'accueil.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De dire que la pause méridienne du mercredi midi sera facturée aux familles dont l'enfant n'est pas inscrit à l'accueil de loisirs sans hébergement l'après-midi, aux conditions énoncées dans la délibération sus visée, à savoir :

Quotient Familial	Heure
Inférieur à 415 €	0,40 €
de 415 € à 554 €	0,60 €

de 555 € à 631 €	0,80 €
de 632 € à 837 €	1,10 €
de 838 € à 1067 €	1,30 €
Supérieur à 1 067 €	1,50 €

- De fixer une majoration pour un enfant résidant hors commune de Lisle-sur-Tarn à l'exclusion des enfants scolarisés en Classe d'Intégration Scolaire (ULIS) à 1,00 € par heure (toute heure commencée étant due).
- De dire que les familles qui n'auront pas communiqué au service Enfance Jeunesse les informations nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer les tarifs de la tranche la plus élevée.
- De dire que le paiement par forfait ne sera pas retenu pour cette tranche horaire.
- De dire que cette pause méridienne sera considérée pour les familles concernées comme un accueil de loisirs associé aux écoles et à ce titre éligible aux contraintes du contrat enfance jeunesse.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

11. Finances - Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn - Cotisation 2016

Comme chaque année la commune est sollicitée pour verser sa participation au fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Sur la base du tableau établissant la participation des collectivités adhérentes, voté par le Comité Syndical lors de sa séance du 12 mai 2016, la cotisation 2016 de la Commune de Lisle-sur-Tarn a été fixée à 2 905 € (7 élèves à Gaillac x 415 € = 2 905 €).

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer le montant de la cotisation 2016 de la ville au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn à 2 905 €.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

12. Finances – Musée Raymond Lafage – Organisation de l'exposition « le cirque au temps de Toulouse Lautrec » – Demande de subvention

Dans le cadre de sa programmation annuelle, le musée Raymond Lafage organise cette année une exposition sur le thème du « cirque au temps de Toulouse Lautrec ».

Cette exposition majeure de l'année pour le musée débute par une représentation théâtrale donnée par la compagnie « Cornet à Dés » et dénommée « L'autre Lautrec » pour un montant de représentation de 1 900 €. Cet investissement s'explique notamment par le thème et les œuvres présentées qui méritaient une véritable mise en valeur des activités du musée.

Il est demandé au conseil municipal :

- De solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'organisation de la représentation de la pièce « L'autre Lautrec » ouvrant l'exposition « le cirque au temps de Toulouse Lautrec » organisée par le musée Raymond Lafage selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation compagnie "le cornet à dés"	1 900 €	DRAC	950 €
		Commune	950 €

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

13. Personnel - Accueil d'apprentis

Dans le cadre de sa politique en faveur de la formation, la commune de Lisle-sur-Tarn souhaite renouveler les expériences menées avec différents contrats d'apprentissage, dont les résultats sont plus que probants au sein des services municipaux. Le besoin actuel de la ville, ainsi que sa capacité à accueillir ce type de contrats, ont permis de définir les profils de postes.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail, l'avis préalable du comité technique a été sollicité selon les critères suivants :

Services « Ecole-Cantine » et « Enfance Jeunesse »

Diplôme préparé :

- intitulé du diplôme : CAP Petite Enfance

- niveau du diplôme : V
- la durée de formation et la rémunération sont conditionnées par l'âge de l'apprenti.
- Nombre d'apprentis accueillis : 2

Services Techniques :

Deux apprentis termineront leur formation fin août 2016. Il est proposé d'en accueillir des nouveaux. La durée, le niveau de qualification ainsi que la rémunération seront déterminés en fonction des candidatures reçues.

Pourront être accueillis des jeunes en vue de préparer soit un CAP, soit un BAC Professionnel ou un BTS. Leur nombre est maintenu à deux.

Après avis du comité technique en date du 13 juin 2016, il est donc demandé au conseil municipal :

- D'accepter la réalisation des contrats d'apprentissage tels que repris ci-dessus
- De confier le rôle de maître d'apprentissage aux Responsables des Services « Ecoles-Cantine » et « Enfance-Jeunesse » et « Espaces Verts »
- De dire que la rémunération des apprentis sera déterminée en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau de diplôme préparé
- D'allouer aux maîtres de stage la bonification indiciaire de 20 points d'indice prévue à cet effet
- De dire que ces conditions sont fixées pour chaque année sans nécessité de nouvelle délibération dès lors qu'aucune modification n'y est apportée.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

14. Personnel – Tableau des effectifs

Après avis du Comité Technique en date du 13 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Cat.	Effectif au 01.01.16	Proposition au 01.07.16	Effectifs budgétaires au 01.07.16	Proposition au 01.12.16	Effectifs budgétaires au 31.12.16
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur Général des Services	A	1		1		1
Nombre total emploi fonctionnel		1		1		1
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						

Attaché Territorial Principal	A	1		1		1
Attaché Territorial						
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	B	2		2		2
Rédacteur Territorial Principal de 1ère Classe TNC (32h00)	B		1	1		1
Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h00)	B	1	-1			
Rédacteur Territorial	B	1		1		1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C		1	1		1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	1		1		1
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	C	1	-1			
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe TNC (32h00)	C	1		1		1
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe						
Nombre total d'agents filière administrative		8		8		8
FILIÈRE ANIMATION						
Animateur Territorial principal de 1ère classe	B	1		1		1
Animateur Territorial	B	1		1		1
Adjoint d'animation Principal 2° Classe	C				1	1
Adjoint d'Animation Territorial de 1ère classe	C	1		1	-1	
Adjoint d'Animation Territorial de 2ème classe	C	4		4		4
Adjoint d'Animation Territorial de 2ème classe TNC (29h)	C	1		1		1
Nombre total d'agents filière animation		8		8		8
FILIÈRE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C				1	1
Adjoint du Patrimoine Territorial de 1ère classe	C	1		1	-1	
Nombre total d'agents filière culturelle		1		1		1
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE						
Auxiliaire de Puériculture Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h)	C	1	-1			
Nombre total d'agents filière médico-sociale		1		0		0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier Chef Principal	C	1		1		1
Brigadier						
Nombre total d'agents filière police municipale		1		1		1
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE						
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 1ère classe TNC (32h)		1		1		1
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 1ère classe TNC (28h)			1	1		1
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe		1		1		1
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe TNC (30h)	C	1	-1			
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe TNC (28h)	C	1	-1			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe						
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale		4		3		3
FILIÈRE SPORTIVE						
Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1ère classe	B	1		1		1

Nombre total d'agents filière sportive		1		1		1
FILIÈRE TECHNIQUE						
Ingénieur Territorial Principal						
Ingénieur Territorial						
Technicien principal de 2ème classe						
Technicien territorial						
Agent de Maîtrise Principal						
Agent de Maîtrise	C	6		6		6
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	1		1		1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	1		1		1
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe						
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	C	5	-1	4		4
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (20h00)	C	1		1		1
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (22h30)	C	1		1		1
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (26h30)	C	1	-1			
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (29h00)	C	2		2		2
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe TNC (32h00)	C	3	-1	2		2
Nombre total d'agents filière technique		21		18		18
Nombre total de postes de titulaires		45		40		40

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

15. Administration générale - Fusion et création de bureau de vote

La répartition des bureaux de vote au 1^{er} mars 2016 sur la commune se décompose de la manière suivante :

- Bureau de vote n°1 (salle Pierre Salvat) : 991 électeurs
- Bureau de vote n°2 (salle Pierre Salvat) : 1 033 électeurs
- Bureau de vote n°3 (salle Pierre Salvat) : 976 électeurs
- Bureau de vote n°4 (école de Lapeyrière) : 354 électeurs
- Bureau de vote n°5 (école de Lapeyrière) : 246 électeurs
- Total des électeurs : 3 600

Cette répartition historique présente une hétérogénéité en matière de composition des bureaux de vote, qui pose nombre de difficultés tant en matière organisationnelle qu'au niveau du respect des préconisations de la circulaire NOR/INTA0700123C relative au déroulement des opérations électorales.

Une nouvelle répartition doit donc être envisagée.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fusionner les bureaux de vote n°4 et n°5 situés à l'école de Lapeyrière et de le dénommer bureau de vote n°5.

- De créer un nouveau bureau de vote n°4 qui sera situé à la salle Pierre Salvet.
- De dire que la nouvelle organisation des bureaux de vote sur la commune de Lisle-sur-Tarn sera la suivante :
 - Bureau de vote n°1 (salle Pierre Salvet) : 766 électeurs
 - Bureau de vote n°2 (salle Pierre Salvet) : 690 électeurs
 - Bureau de vote n°3 (salle Pierre Salvet) : 764 électeurs
 - Bureau de vote n°4 (salle Pierre Salvet) : 828 électeurs
 - Bureau de vote n°5 (école de Lapeyrière) : 541 électeurs
 - Total des électeurs : 3 589 (*la différence de 11 correspondant aux décès survenus après le 1er mars 2016 à ce jour et qui seront pris en compte au 01.03.2017*)
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (4 abstentions BRUYERE Michel, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean).

16. Enfance-Jeunesse - Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes du Tarn-Nord - Cotisation 2016

La Commune verse chaque année une participation au fonctionnement de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes du Tarn-Nord.

Sur la base d'une décision du bureau de la Mission Jeunes en date du 20/04/2016 la participation des collectivités locales a été fixée pour l'année 2016 à 1,18 € par habitant.

Pour la Commune de Lisle sur Tarn (4 497 habitants - Base de calcul INSEE au 01/01/2016), la cotisation 2016 s'élève donc à 5 306,46 €.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer le montant de la cotisation 2016 à la Mission Locale pour l'insertion des jeunes du Tarn-Nord à 5 306,46 €.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

17. Enfance-Jeunesse – Nature du Financement de la MJC – Exercice 2015

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn (C.A.F.) demande que lui soient communiqués chaque année, la nature et le montant des

concours à titre gratuit dès lors que la Commune met à la disposition de l'Association du personnel, des locaux et assume les charges locatives.

Pour l'exercice 2015, les concours à titre gratuit apportés à la M.J.C. ont été les suivants :

- Rémunération de Personnel : mise à disposition Animateur/Coordinateur conformément à la convention Commune / Fédération Régionale M.J.C. : 43 519 €.
- Subvention de Fonctionnement : 16 500 €.
- Charges Locatives :

Nature	Montant Total	Montant pris en compte par la CAF	
Eau MJC	211.00 €	35%	73.85 €
Electricité MJC	4 794.80 €	35%	1 678.18 €
Chauffage MJC (fioul)	1 867.96 €	35%	653.79 €
Electricité Espace Jeunesse	1 186.63 €	100%	1 186.63 €
TOTAL	8 060.39 €		3 592.45 €

Total arrondi à 3 592 €.

Le montant total des concours à titre gratuit pris en compte par la C.A.F. s'élève donc à 63 611 €.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer au titre de l'exercice 2015, le montant des concours à titre gratuit pour la M.J.C. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse à 63 611 € tels que calculés selon les éléments présentés.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

18. Foncier – Cession de la parcelle H 1850

Par courrier en date du 7 février 2016, Monsieur Alexandre DERRO, domicilié 27 chemin de la Gravière 81310 Lisle sur Tarn, a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée H 1850 située sur l'avenue Charles de Gaulle afin d'y installer le siège social de sa société.

Il est demandé au conseil municipal :

- De céder l'immeuble situé sur la parcelle H1850 située avenue Charles de Gaulle, tel que présenté dans le plan annexé, pour la somme de 3 500 € à

Monsieur Alexandre DERRO, domicilié 27 chemin de la Gravière 81310 Lisle sur Tarn.

- De dire que ce prix est conforme à l'évaluation des services de France domaine en date du 17 mai 2016.
- De désigner l'office notarial de maître Gardelle, domicilié route de Salvagnac 81310 Lisle sur Tarn, afin de rédiger les documents nécessaires.
- De dire que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (4 abstentions BRUYERE Michel, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean).

19. Patrimoine – Restauration des fonts baptismaux de l'église de Surs – Acceptation d'offre de concours

Par courrier en date du 6 avril, l'association « Sauvons Notre Eglise » (SNE) a fait part de son souhait de verser à la Commune la somme de 1 983 € qui correspond au coût estimatif des travaux de réfection des fonts baptismaux de l'église de Surs.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'accepter l'offre de concours de l'Association « S.N.E. » pour la réfection des fonts baptismaux de l'église de Surs.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

20. Informations et questions diverses

La séance est levée à 21h39.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 22 juin 2016

Le Maire
Maryline LHERM

Les pièces complémentaires aux délibérations sont disponibles au secrétariat général.